

GRASSE EN 1433 D'APRÈS SON PREMIER CADASTRE

I

LE DOCUMENT

Le registre de 1433, que nous présentons, est le premier cadastre connu de Grasse (1). Il servait aussi de rôle pour la capitation. C'est dire qu'il contient, en principe, les noms de tous les chefs de foyer de cette ville, qu'ils fussent ou non possesseurs de biens.

La liste des encadrés y est dressée rue par rue et le catalogue de leurs biens nous apporte des renseignements détaillés sur la nature, la condition, la valeur et la situation de ces derniers, donc aussi sur la toponymie de la ville et des champs.

Ce registre est amputé, il est vrai, des feuillets où se trouvait l'inventaire des biens appartenant aux habitants de six rues sur vingt-sept; mais nous connaissons tout de même, par sa table, les noms de ceux qui résidaient dans ces rues et, par le taux de leur imposition, qui est également mentionné, la valeur relative de ce qu'ils possédaient.

Le document nous fournit par ailleurs de précieuses indications sur les réserves en argent, en vivres et en boisson, sur le cheptel, enfin sur les créances et les dettes de chaque encadré. Nous n'y trouvons que fort peu de choses, en revanche, sur l'industrie et le commerce de la ville. Il en sera toujours ainsi, du reste. Même lorsque nous pourrions dénombrer les marchands-fabricants de Grasse, nous n'arriverons pas, sauf en quelques cas, à savoir ce que représentaient au juste leurs établissements et à chiffrer le montant de leurs affaires.

(1) Il est conservé aux Archives communales de Grasse (Bibliothèque) sous la cote CC 44. Les feuillets de ce registre in-4°, écrits au recto comme au verso, sont numérotés de LXXI à CLVIII (texte) et de CLVIII à CLXVI (table). Nous remercions M. P. Forestier, conservateur, d'avoir bien voulu nous faciliter la consultation de ce document.

De plus, si importants qu'ils soient, les détails qu'il nous donne sur les diverses cultures du terroir ne permettent pas de calculer la superficie totale de celles-ci, puisqu'il y manque l'inventaire des biens d'un tiers environ de la population; et il n'y a pas, comme c'est parfois le cas ailleurs (1), une récapitulation en sêterées, ou autres mesures, de l'ensemble des terres exploitées (2).

En dépit de ces lacunes, le registre cadastral de 1433 n'en constitue pas moins une abondante source de documentation, la première qui fournisse les éléments d'une bonne vue d'ensemble sur Grasse au moyen âge.

Il se situe à une époque où cette ville commençait à se relever de graves calamités qui l'avaient affectée entre 1350 et 1450 (épidémies, guerre de bandes) et à la veille d'autres événements (crise démographique, donc économique) qui allaient bientôt la conduire au plus bas de son histoire médiévale (3).

Voici l'étude que nous en avons tirée et qui n'est, en fait, qu'un petit essai de synthèse à base de statistiques complètes ou fragmentaires. Cet essai demanderait à être suivi d'une analyse des réalités concrètes de la vie. Mais ce serait un travail superflu. Nous possédons en effet, depuis peu, grâce à une thèse de doctorat (4), le travail le plus remarquable qui ait jamais été consacré à l'histoire économique et sociale de la vie à Grasse, à partir des archives notariées, et qui porte justement sur la période médiévale qui nous intéresse ici.

II

LA VILLE

En 1433, la ville de Grasse comprenait très exactement, d'après son cadastre, vingt-sept rues dont nous citons les noms, par ordre

(1) A Carpentras, par exemple, dont le premier cadastre, qui date de 1414, a été étudié par H. DUBLED, *Le plus ancien cadastre de Carpentras*, dans *Bulletin Philologique et Historique*, Paris, 1963 (1966), pp. 627-654.

(2) Nous avons, par contre, des renseignements complets en ce qui concerne la superficie des grandes catégories de cultures de chaque ville et village de la région de Grasse (Grasse comprise) dans un remarquable rapport de contre enquête de réaffouagement établi en 1607-1609 (Arch. comm. de Grasse CC 40). Voir sur ce point DURBEC, *Cannes à la fin du règne de Henri IV*, et *Grasse et Antibes au début du XVII^{ème} siècle*, dans *Annales de la Société Scientifique et Littéraire de Cannes*, t. XVIII (1965-1966), pp. 169-180 et t. XIX (1967), pp. 57-70.

(3) GAUTIER-ZIEGLER, *Histoire de Grasse au Moyen âge* (Paris, 1935), passim et E. BARATIER, *La démographie provençale* (Paris, 1961), p. 179, n° 2.

(4) P. MALAUSSÉNA, *La vie en Provence orientale aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Un exemple: Grasse à travers les actes notariés* (Paris, 1969), gd in 8°, 409 p.

d'importance, avec, en regard, le nombre des chefs de foyer non rayés qui y figurent :

<i>Carrera recta Porte Ayguerie</i>	107
d ^o <i>retro castrum seu Tracastel</i>	48
d ^o <i>callati Porte Ayguerie</i>	41
d ^o <i>Portete et cortilis Dan Ribas</i>	33
d ^o <i>Furni Albarni (retro S. Honorati)</i>	32
d ^o <i>Peyreguisii</i>	31
d ^o <i>Pellissarie (Pelliparie)</i>	29
d ^o <i>Fabrarie (in Fabrarie)</i>	29
d ^o <i>Cortilis Durandorum</i>	26
d ^o <i>Macelli</i>	25
d ^o <i>Sabattarie (Sabatterie)</i>	23
d ^o <i>vallati Sancti Francisci</i>	20
d ^o <i>Molendinorum</i>	19
d ^o <i>Arearum (in Areys Las Yeras)</i>	18
d ^o <i>Nobilis Honorati Bonifacii</i>	18
d ^o <i>Pertusii</i>	17
d ^o <i>Sancti Honorati</i>	17
d ^o <i>Glota</i>	15
d ^o <i>Plassete parve (in Plascetha)</i>	15
d ^o <i>Malefactorum</i>	12
d ^o <i>Platee Herbarum (in Platea)</i>	11
d ^o <i>Cortilis Leporum</i>	9
d ^o <i>Nova</i>	9
d ^o <i>Juataria (Juataria)</i>	8
d ^o <i>Portalis novi et Pontete</i>	7
d ^o <i>Pontis novi</i>	7
d ^o <i>Furni ecclesie cathedralis</i>	4 (1)

Nous trouvons par ailleurs, dans ce cadastre, la mention :

de six portes : *Porta Cancha* (var. *Cahncha*), *Porta Ayguiera*, *Portale Novum*, *Portale retro castrum*, *Portale Ruscarum* (?), *Porteta dan Ribas* (1);

(1) Cela appelle quelques brefs commentaires. On ne trouve pas, dans le cadastre, la mention de certaines rues qui ont été signalées comme remontant au Moyen âge (les rues de la *Lauva*, *dels Destrechs*, de la Poissonnerie). Certaines, en revanche, y figurent (la rue de noble Antoine Boniface, la rue du Fossé de la Porte Ayguière) qui n'ont pas encore été citées. Quant à la rue *Juataria*, elle était bien distincte de la place aux Herbes, contrairement à ce que l'on a dit et à ce que laisse supposer la table du cadastre; on en dénombre les foyers non juifs: huit (f^o 148^{ro}). De même la porte de la Foux, connue avant et après 1433 n'y est pas signalée. Cela tient sans doute au fait que nous n'avons pas le détail de la rue de Peyreguis sur laquelle elle s'ouvrait. Si l'on s'en tient à l'énoncé du cadastre, la porte Ayguière aurait donné accès à la rue Droite, à l'entrée de laquelle on situe généralement la porte Rougrière. De 1189 (Dou-

de quelques établissements hospitaliers: l'hôpital de Saint-Jacques, dit de la Porte Ayguière, l'hôpital de Sainte-Marguerite, l'hôpital dit de Comps (en réalité une maison dépendante de la Commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Comps), auxquels on peut ajouter des institutions ou oeuvres d'assistance, comme l'aumônerie de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire ou comme celle de Saint-Lazare, entre autres, en faveur desquelles nous relevons des services;

et, pour nous borner, de divers édifices ou lieux édilitaires: le Palais Royal, la Tour de la ville, la Boucherie, le cimetière des Juifs (1), les Torculars de la place aux Aires (2), le Pont de Juifs (3), un *postribulum* (cité six fois, avec des variantes, près d'un jardin).

Encore que les biens appartenant aux établissements religieux ne fussent pas encadrés, ces établissements (Saint-Honorat, Saint-Augustin, Saint-François, le monastère de Valbonne, etc.) y sont tout de même assez souvent cités par les tenanciers de ces biens.

III

LE TERROIR

La plupart des noms de quartiers de Grasse figurent, à différentes reprises, dans les listes des biens encadrés en 1433. Nous avons déjà trouvé plusieurs de ces noms dans des documents antérieurs, mais c'est la première fois qu'il est possible d'en relever un aussi grand nombre dans un seul document et, parmi eux, une centaine environ qui n'étaient pas encore connus, tout au moins à cette date (4).

BLÉTY, *Recueil des Actes des évêques d'Antibes*, p. 155: *Hospitale de Porta Aquaria* à 1433, l'hôpital St-Jacques et la rue Droite sont toujours dits « de la Porte Ayguière ». La porte Rouguière n'est pas citée dans le cadastre, à moins qu'il ne s'agisse du *portale Ruscarum*, près d'un moulin, dont l'identification est embarrassante, d'autant plus qu'il n'en existe qu'une mention (f° 139^{ro}), ce qui ne permet pas de contrôler, par des recoupements, si l'orthographe est bonne. Le cadastre de 1558 (cité par SENEQUIER, *Grasse*, 1902, p. 179) signale une porte Rauco, sans doute du côté du ruisseau *Rancorum* ou *Raucorum*, souvent mentionné en 1443. On a dit aussi (SENEQUIER, *op. cit.*, p. 178) que le portail neuf aurait remplacé la porte « Couche » (en réalité *Cancha*, porte de la herse, en provençal *Cançeu*), mais les deux portes existent simultanément en 1433.

(1) Cadastre, f° 89^{ro}.

(2) *Ibid.*, f° 157^{vo}.

(3) *Ibid.*, f° 88^{vo}.

(4) Par exemple *N. D. de Gaudio*, les ponts de la Marigarde, des Ribes, les lieux-dits *Baceta*, *Bidossa*, *Carre*, *Conqua*, *dan Babot*, *dan Ribas*, *Las Dragonerias*, *Las Furcas*, *Pueyloubet*, *als Merles*, *Paradis*, *Peyrat*, *in Polhis*, *Rancs*, *Tortoyras*. En fait tous ces noms devaient exister depuis longtemps: M. MALUSSENA (*op. cit.*, *passim*) en a retrouvé une dizaine dans des actes notariés qui se situent entre 1350 et 1433.

Beaucoup furent signalés, par la suite, à partir des cadastres du XVI^{ème} siècle (1).

Un certain nombre des toponymes cités en 1433 s'appliquent à des terres qui appartenaient à des localités voisines (Opio, Château-neuf, Saint-Vallier, Mouans) et sur lesquelles la population grassoise s'était généreusement répandue, ces localités étant pour lors inhabitées.

IV

LA POPULATION

Les quelque 630 personnes qui figurent dans le registre de 1433 (compte tenu des radiations) représentaient en gros le nombre des chefs de foyer de Grasse (2).

Il manque certes à ce chiffre — outre les gens d'église qui ne possédaient rien en propre (3) — les membres de la Cour royale, qui étaient exempts d'impôts, les Juifs, qui étaient comptés à part, et quelques ménages regroupés en communautés sous un même toit, mais nous y avons relevé, en revanche, les noms d'un certain nombre de personnes non résidentes, qui n'y avaient été portées qu'à cause de leurs possessions, ce qui peut compenser cela (4).

On peut cependant se demander s'il n'y avait pas d'autres catégories exemptes de l'impôt. C'est possible: il y a toujours eu des privilégiés. Quelques nobles peut-être. Quatre, en tout cas, se trouvent dans la liste des encadrés: Bertrand de Grasse, Jean Achard, François de Piégut et Honorat Boniface. Mais Pierre de Grimaldi qui y possédait aussi des biens n'y figure pas, sans doute parce qu'il les avait vendus, sur ces entrefaites, à Pierre Aynesi (5). En réalité,

(1) Arch. comm. de Grasse, CC 45 à 49. Le cadastre de 1433 ne donne aucune indication, même approximative sur le tracé des chemins. Les chemins de Cannes, de Malbosc, de Nicc, d'Opio et de St-Valler y sont mentionnés sans plus.

(2) Beaucoup de familles considérées au XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècle comme étant de vieille implantation figuraient déjà dans le cadastre de 1433: les Achard, Bompar, Cavalier, Consolat, Courmes, Cresp, Dosol, Fabre, Garente, Graud, Grenon, Guisol, Isnard, Jaucerand, Levens, Marin, Maure, Mercurin, Mouton, Niel, Pellegrin, Reboul, Tombarel, Toussant, Vitalis, etc. avec, parfois, un surnom: Lo Page, Tiglon, Artugon, Bombays, Menudon, Rodolet, Salsayra, etc.

(3) Certains, en effet, y sont portés à cause de possessions familiales (un chanoine pour son neveu) ou rédimées (l'évêque de Senez pour les biens de A. de Portu).

(4) J. Toussant ne fut pas encadré parce qu'il était *familiaris* (de la Cour royale sans doute), A. Clavelli parce qu'il avait été *cocatus* au grand tribunal (*majus*). Pour le reste, voir le note 2 de la page 91.

(5) MALAUSSENA, *op. cit.*

les agents du fisc se montrèrent intransigeants dans l'accomplissement de leur tâche, si intransigeants même qu'ils inscrivent d'office, dans leur registre, une vingtaine de personnes qui avaient refusé de se présenter parce qu'elles se croyaient affranchies de toutes taxes.

Il semble donc que l'on puisse maintenir aux environs de 630 le nombre des chefs de foyer qui vivaient à Grasse en 1433: à raison de 4 à 5 personnes par foyer, cela donnerait une population approximative de 2800 âmes, soit beaucoup moins qu'en 1341 (1360 feux d'albergue) et beaucoup plus qu'en 1471 (274 chefs de foyer) (1).

Le droit de capage (la capitation) était uniformément perçu sur tous les chefs de foyer. Son taux (un sol par chef) se trouvait réduit de moitié lorsque le foyer était tenu par une veuve ou pour cause d'extrême pauvreté. Il y a même quelques cas d'exemption totale (privilégiés et mendiants). Les encadastrés qui avaient leur résidence ailleurs la payaient au lieu de cette résidence (2).

V

LES MAISONS, CASAUX ET ÉTABLES

Nous ne connaissons le détail des biens de Grasse que pour 390 chefs de foyer sur 630. Le décompte de ces biens, en ce qui concerne les maisons, casaux et étables, nous donne les chiffres suivants:

380 maisons (15 dites *hospicia* et 5 bastides): en fait quelques unes de plus car on ne précise pas toujours le nombre, pour ceux qui en avaient plusieurs;

- 10 chambres ou parties de maisons;
- 10 celliers comptés à part;
- 13 casaux;
- 36 étables.

En tout donc 449 immeubles (approximativement) pour 390 chefs de maison. Ces immeubles étaient inégalement répartis. Certains

(1) Les chiffres de 1341 et 1471, d'après BARATIER, *op. cit.*, p. 179, n° 2.

(2) Sur 390 encadastrés, nous en avons dénombré: 9 qui ne payaient que la capitation parce qu'ils ne possédaient rien; 30 qui ne payaient que la moitié de la capitation: 20 veuves, 7 dames, 3 hoiries; 10 qui étaient exemptés de la capitation et de la taille à cause de leur extrême indigence; 12 qui n'étaient taxés que pour leurs biens: ils payaient la capitation au lieu de leur résidence; 23 qui ne payaient que la taille pour leurs biens ou ceux de leurs familles parce qu'ils étaient exemptés de la capitation: 17 qualifiés de *domini* (des gens d'Eglise?), 1 notaire, 1 médecin (*quia medicus non computat caput*) et 4 autres.

encadrés en possédaient de deux à sept, d'autres (environ 70) n'en avaient aucun (1).

VI

LES CULTURES

Ce que nous avons dit au sujet des maisons s'applique aux cultures: nous ne connaissons dans le détail que celles de 390 chefs de maison. Mais cette connaissance est amplement suffisante pour que nous puissions nous faire une assez juste idée de ce qu'elles représentaient.

Les vignes

Les vignes constituaient, en 1433, et de loin, la principale culture des Grassois. De nombreux chefs de famille en avaient un plantier et quelques uns même deux ou trois.

Nous en avons dénombré au total 367 (pour 390 chefs de foyer donc). On ne nous en donne pas les dimensions en mesures linéaires, ni même en fossérées (la fossérée faisant environ 400 m²), comme c'était généralement le cas, même à Grasse, mais en journées de tailleurs (*putatores, podatores*): de ½ journée à 9 journées (de 1 à 2 journées pour les deux-tiers).

Détail pour 152 vignes

1 de 9 journées	11 de 4 journées
2 de 8 journées	26 de 3 journées
1 de 7 journées	47 de 2 ou 2 journées 1/2
3 de 6 journées	49 de 1 ou 1 journée 1/2
5 de 5 journées	7 de 1/2 journée

Ces vignes étaient réparties dans tous les quartiers, plus particulièrement à Brassauria, Saint-Hilaire, Malbosc.

Le cadastre ne nous apprend rien sur les travaux de culture, mais nous y trouvons diverses appellations qualificatives: *vinea Gasqueta* (le Jaquet?), *vinea Peyoleria* (Pecouliero?).

(1) Les mieux pourvus étaient Me. J. Pascaye: 7; J. Gaufridi: 6; H. Augier: 6; Me A. Jordani: 5; Me J. Clumanc: 5; Me B. Antoni: 4, etc. Parmi ceux qui n'avaient pas de maisons figuraient bien entendu les non-possédants, quelques uns seulement de non-résidents, des gens qui étaient peut-être des bergers et un certain nombre de personnes par ailleurs assez bien pourvus.

Les jardins et les vergers

Les jardins et les vergers (peut-être des herbiers en certains cas) viennent en deuxième position dans l'ordre numérique d'importance des cultures de Grasse en 1433: 155 pour 390 chefs de maisons (141 jardins et 14 vergers ou herbiers).

Il s'agissait le plus souvent de petits jardins: *ortetus*, *ortus parvus*, *tabula*, *fayssia*. La superficie en est rarement indiquée. Nous ne la connaissons que pour neuf d'entre eux: un de 3 quarterées, deux de 2 quarterées, six de 1 quarterée. C'étaient les plus importants à en juger par leur estimation. La quarterée devait faire environ 720 m² (1).

Ces jardins et ces vergers se trouvaient bien entendu aux abords des sources ou en des lieux irrigables, tout près de la ville: à la Foux, à *Font Sinasse*, *Font Lachera*, *Riou Blanquet*, Saint-Jacques, La Porte *Cancha*.

Les ferrages

On désignait sous le terme de ferrages les terres les plus fertiles, à l'origine peut-être celles qui étaient réservées à la culture des plantes fourragères.

Nous en avons identifié 48 dans les deux-tiers du cadastre. Elles se trouvaient, pour la plupart, à La Marigarde, à la Cavalerie, à Saint-Jacques, à Opio, en des lieux arrosables. Plusieurs y étaient contiguës à des prés ou à des terres dont nous savons qu'elles constituaient des domaines importants.

Leur superficie, dans la mesure où elle est indiquée, variait de 2 à 12 sétérées, ce qui est relativement important et ce qui laisse supposer qu'on les ensemait; mais avec quels grains? La sétérée de ferrage valait environ 2880 m² (à raison de 1880 c² la charge) (2).

(1) Dans la région de Grasse, la sétérée de jardin faisait environ 2880 m², la quarterée donc 720 m². Il est indispensable, si l'on veut déterminer approximativement la superficie d'une terre, de connaître sa classification. Nous le pouvons, dans une certaine mesure, à Grasse, où le rapport de réaffouagement précité (Arch. comm., CC 40), codifié, en quelque sorte, les usages de la région, dans ce domaine, en divisant les terres en huit grandes catégories: la terre *excellente* des jardins et ferrages (1800 c² la charge), *bonne* (2000 c²), *légère* (2500 c²), *médiocre* (3000 c²), le *vignoble* (100 c²), la *fossérée*, la *prairie* (900 c²) la *souchoirée*. Certaines terres d'une valeur exceptionnelle étaient comptées distinctement en cannes carrées, d'autres incultes, estimées en bloc selon leur valeur (p. ex. 1 écu les 1000 c² à Biot). Il y avait bien entendu, dans chaque catégorie de terre, des subdivisions quant à l'estimation en argent. Pour savoir comment « on donnait du cannage à la terre », cf. DURBEC, *Monographie de Biot*, dans *Annales de la Soc. Scientifique et Littéraire de Cannes*, t. XII (1949-1951), pp. 142-155. La charge faisait environ 2 setiers et demi.

(2) Voir la note précédente.

Les prés

Nous connaissons 36 prés et nous savons que la superficie de 22 d'entre eux variait de 1 souchoirée (3600 m²) à 9 souchoirées (1). Les plus importants se trouvaient aux lieux dits: Pré Rond (5 lots formant 14 souchoirées). *Las Devendudas* (9 souchoirées), Les Pouilles (5 souchoirées). Il y en avait aussi à Opio et dans la plaine de Laval, où les Grassois s'étaient répandus à défaut d'occupants, mais ces prés étaient de peu de considération encore que très étendus (14 souchoirées en tout).

Terres et champs

Le cadastre permet de dénombrer 111 terres ou champs, la distinction entre les deux termes n'étant guère perceptible. Dans certains cas les terres avaient une plus grande superficie que les champs, mais leur rendement était inférieur.

Pour les champs on nous donne quelques mesures; elles variaient de 2 à 5 séterées avec une exception: 10 séterées « au delà de la rivière de Grasse ». A raison de 2500 c² la charge, la séterée faisait 4000 m². Beaucoup de ces champs se trouvaient dans les quartiers les plus importants du terroir, dans les Plans, aux Ribes, à Magagnosc, *Brassauria*, *Poaraca*, *Peada*, Puy-Chassant, Saint-Marc.

Les terres étaient plutôt situées à la périphérie de la commune et même au delà, surtout dans la vallée de la Siagne, à Laval, dans le territoire même de La Napoule: ainsi deux terres de 80 séterées (env. 32 ha à raison de 2500 c² la charge), que l'on finit par retirer du cadastre de Grasse pour les reporter à celui de ce village, mais d'autres, moins importantes (de 9 à 12 séterées), bien que situées dans cette même vallée, y furent maintenues » (1).

Les ermes, blaches et bois

Il faut enfin signaler la mention, dans le cadastre de 1433, d'environ 71 ermes, blaches, bois, terres gastes et autres lieux couverts de taillis ou non cultivés (40 ermes, 23 blaches, 2 bois, 1 « nerte », etc.).

Les ermes étaient utilisés pour les herbages, les blaches pour les glandées (pour l'élevage donc), et la nerte pour la préparation du tan. L'un de ces ermes venait d'être mis en culture et deux autres, du côté de Notre-Dame du Brusç, avaient été achetés depuis peu. Il faut peut-être y voir l'indice d'une reprise des travaux agricoles.

(1) Voir la note 1 de la page 93. Certaines des terres de Grasse devraient cependant être comptées à raison de 3000 c² la charge.

VII

LA CONDITION ET LA VALEUR DES BIENS-FONDS

A Grasse, en 1433, les biens francs (libres de toute redevance féodale) l'emportaient nettement sur ceux qui étaient tenus en censives (dans une proportion variable toutefois suivant la nature des biens).

Nous allons essayer de déterminer la valeur de ces biens, étant entendu qu'il ne s'agissait pas toujours d'une valeur intrinsèque, surtout pour les censives dont la valeur cadastrale était calculée non seulement en fonction de l'importance de la tenure, mais aussi compte tenu du montant de la redevance: ce montant, s'il était assez élevé, pouvait faire tomber à peu de chose l'estimation des biens de grande valeur. Nous signalerons tout cela dans la mesure du possible. Pour ce qui est des biens francs, leur estimation doit être, en principe, très proche de leur valeur réelle.

Maisons, casaux, étables

Sur 449 maisons, casaux et étables identifiés, 252 étaient libres ou francs, 147 tenus à cens. Une dizaine figuraient dans les deux postes parce qu'une partie de chacune d'elles était franche et l'autre assujettie au paiement d'un cens, quelquefois partagé entre plusieurs personnes.

La directe des 147 censives appartenait à des bourgeois (plus de 50), à des membres du clergé ou à des établissements religieux (30 aux moines de Lérins, 12 à l'évêque, 8 aux Hospitaliers de Saint-Jean, 4 au couvent de Saint-François), 7 à des oeuvres d'assistance ou à des chapellenies, 5 à la cour royale. Ces chiffres sont loin d'être exclusifs.

Nous ignorons la valeur des maisons les plus importantes, parce que plusieurs de ces maisons, qui se trouvaient dans la même main, furent estimées globalement et aussi parce que, malheureusement, nous ne connaissons pas l'inventaire de ceux qui étaient le mieux pourvus, de Jean Achard et de A. Simosse, en particulier. Les sept maisons de Honorat Pascaye valaient 1180 florins.

Dans l'ensemble cependant nous arrivons à dresser une statistique qui peut apporter quelques éclaircissements sur cette valeur. Elle porte sur 252 immeubles francs et sur 147 tenures. Pour les immeubles francs nous voyons que la plupart valaient de 50 à 180 florins: 148 sur 252, 40 valaient de 200 à 600 florins et 64 de 1 à 40 florins.

Maisons franches

3 de 600 florins	17 de 200 florins	5 de 70/75 florins
1 de 500 »		18 de 60 »
2 de 450 »	16 de 150/180 »	24 de 50 »
2 de 400 »	3 de 140 »	
1 de 350 »	6 de 120/125 »	16 de 35/40 »
6 de 300 »	16 de 120 »	18 de 25/30 »
3 de 250/260 »	2 de 110 »	8 de 20 »
2 de 240 »	36 de 100 »	22 de 1 à 16 »
2 de 225 »	2 de 90 »	
1 de 210 »	20 de 80 »	

Censives

1 de 300 florins	1 de 90 florins	2 de 35/45 florins
1 de 200 »	3 de 80 »	16 de 30 »
1 de 180 »	4 de 70 »	8 de 25 »
5 de 150 »	11 de 60 »	14 de 20 »
3 de 120 »	18 de 50 »	39 de 4 à 16 »
8 de 100 »	12 de 40 »	

Vignes

Sur 367 vignes dénombrées, 283 étaient franches (243 sûres, 40 probables) (1), 84 tenues à cens. Leur valeur s'échelonnait entre 10 et 600 florins pour les vignes franches, 2 et 800 florins pour les censives. Mais la moyenne se situait loin de ces extrêmes, que nous ne voyons apparaître que très rarement, surtout pour les maxima. Cette moyenne n'aurait du reste qu'une faible valeur. Rien n'était plus variable en effet que l'estimation d'une vigne faite non seulement en fonction de sa condition, mais aussi compte tenu de sa situation et surtout de son rendement. Voici quelques chiffres :

<i>Vignes franches</i>		<i>Vignes en censives</i>
2 à 600 florins	1 à 240 florins	1 à 800 florins
2 à 400 »	1 à 235 »	1 à 150 »
9 à 300 »	1 à 220 »	1 à 104 »
1 à 260 »	25 à 200 »	5 à 120 »
		8 à 100 »

(1) Nous avons compris dans les biens francs, comme « probables », un certain nombre de vignes et de terres pour lesquelles la condition n'est pas précisée, à la suite sans doute d'omissions. Les déclarants avaient trop d'intérêt à ce que leurs tenures ne fussent pas confondues avec des biens francs pour que les omissions aient porté sur des censives.

Dans les vignes tenues à cens la redevance variait, pour la même superficie, de 1 obole à 3 florins. Le taux dépendait de la date de l'accensement qui pouvait être très ancien. Quelques unes de ces vignes sont dites «*quartières*», ce qui nous ramène au temps où la plupart des concessions de vignes se faisait au quart du rendement. Leur directe, comme celle des maisons, appartenait à des religieux (l'évêque, le prévôt, le sacristain), à des établissements de main-morte (à des aumôneries et chapellenies, aux Hospitaliers), à des bourgeois (J. Achard, A. Simosse, J. Pascaye, H. Boniface), au seigneur du Bar (surtout à Magagnosc). Le vignoble à cens le plus important se trouvait à Saint-Hilaire: il fut estimé 800 florins, ce qui était considérable (1).

Jardins et vergers

Pour les jardins et les vergers la proportion des censives était plus importante que pour les locaux d'habitation et les vignes. Une statistique portant sur 155 unités nous en donne 94 en franchise (85 sûres, 9 probables) et 61 en censives.

La plupart des censives procédaient de fondations religieuses (37 sur 61) toujours au profit des établissements déjà cités et beaucoup par suite de fondations de messes ou chapellenies. La pérennité de ces fondations explique sans doute le nombre relativement élevé des jardins encore tenus à cens.

<i>Jardins et vergers francs</i>	<i>Jardins et vergers en censives</i>
5 de 100 à 120 florins	1 à 130 florins
6 de 50 à 99 »	7 de 20 à 60 florins
35 de 20 à 49 »	14 de 10 à 19 »
20 de 10 à 19 »	38 de 1 à 9 »
28 de 1 à 9 »	1 de 0 »

La superficie de quelques jardins est parfois exprimée en quarterées. Mais la valeur de la quarterée (2, 6, 8, 15 florins), comme celle des autres cultures, était aussi des plus variables, la mesure n'entrant que pour une faible part dans le calcul de cette valeur.

En ce qui concerne les censives, il semble bien que le poids de la redevance fût là plus lourd que pour les autres catégories de biens. Alors que 66 jardins francs valaient de 10 à 120 florins, 39

(1) Cadastre, f° 145 vo.

censives sur 61 étaient estimées moins de 10 florins, sans doute en raison de leurs charges.

Parmi les redevances, nous en avons noté 1 de 50 sous, 1 de 25 sous, 1 de 22 sous 6 deniers, 2 de 14 sous, 2 de 13 sous, 2 de 12 sous, 58 de moins de 12 sous. Quelques uns de ces chiffres sont extraordinairement élevés, si élevés même que le jardin dont le cens était de 25 sous fut affranchi de toute imposition (1). Beaucoup de petites redevances procédaient de fondations religieuses.

Ferrages

A l'inverse des jardins, le plupart des ferrages étaient franches: 34 sur 48.

Dans les siècles précédents la franchise d'un bien pouvait être accordée par le seigneur en récompense de certains services rendus par le tenancier ou pour toutes sortes d'autres considérations personnelles. Le cadastre de Grasse nous apprend que l'une des 13 ferrages tenues en censives (par C. Rabuys) était tout simplement rachetable.

La valeur des ferrages était relativement élevée. Elle se situait entre 4 et 400 florins mais ici la moyenne était nettement supérieure à celle des jardins.

Ferrages franches et en censives (2)

2 de 400 florins	2 de 150 florins	12 de 50 à 60 florins
1 de 250 »	2 de 120 »	1 de 40 »
1 de 200 »	4 de 100 »	14 de 20 à 39 »
1 de 160 »	2 de 80 »	6 de moins de 20 »

Cette valeur, là encore, était sans rapport avec la superficie: la plus grande (12 sétérées) ne fut estimée que 160 florins alors qu'une autre, plus petite (2 sétérées), valait presque autant: 150 florins; les deux étaient franches.

Prés

Nous avons identifié 26 prés francs et 10 tenus en censives. La valeur des prés libres variait de 4 à 500 florins.

(1) Cadastre, f° 152 vo.

(2) Les deux de 400 florins comprenaient des biens contigus. Les censives, à une exception près, furent estimées moins de 50 florins.

Estimation des prés francs: 24 sur 26 (1)

1 à 500 florins (5 souchoirées)	1 à 120 florins
1 à 450 » (9 »)	8 à 100 »
1 à 350 » (7 »)	1 à 80 »
3 à 300 »	6 de 50 à 60 florins
1 à 240 » (4 »)	3 de 30 à 40 »
1 à 200 »	3 de 10 à 20 »
2 à 160 »	3 de 4 à 10 »

Les redevances des censives étaient très élevées: 100 sous pour la plus forte (en faveur de l'abbaye de Lérins) ce qui fit réduire sa valeur à 6 florins alors qu'un autre pré de ce même quartier dont la redevance n'était que de 25 sous fut estimé 80 florins.

Terres et champs

Presque tous les champs et les « terres » étaient libres: 92 sur 111 (82 sûrs, 10 probables).

Dans l'ensemble la valeur d'estimation des champs et des terres libres était assez faible: moins de 40 florins; il y avait cependant quelques exceptions: une terre de 3 journées de boeuf, à la *Peada* fut estimée 120 florins, une autre à Laval 80 florins mais celle-ci, qui était sans doute la plus grande en étendue (80 séterées), n'était estimée qu'à raison de 1 florin la séterée.

Ces deux exemples mis à part, on en comptait 1 de 50 florins, 8 de 30 à 40 florins, 20 de 20 à 29 florins, 32 de 5 à 19 florins; les autres moins de 4 florins. Plusieurs ne figurent pas dans ce décompte parce qu'ils avaient été estimés avec d'autres biens (ainsi à Brassauria où un ensemble de biens fut évalué à 235 florins).

Les 19 redevances étaient des plus faibles: 1 de 1 florin à J. Achard, 3 de 5 sous à l'évêque de Grasse et aux moines de Lérins, 2 de 4 sous à G. Sauvan et aux Franciscains, 1 de 3 sous 4 deniers aux Hospitaliers, 1 de 2 sous aux moines de Lérins, 1 de 18 deniers au seigneur du Bar, 1 de 1 sou 6 l'évêque et parmi les plus faibles, 1 de 1 patac à A. Simosse.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que certaines des terres de Laval possédées par les Grassois étaient « tascales », c'est-à-dire données à la tâche moyennant un pourcentage des récoltes, non précisé (c'était généralement le 1/13^{ème}).

(1) Non compris deux prés de 400 et 500 florins, comptés globalement avec d'autres biens.



Ermes, blaches, bois, terres gastes

Sur environ 71 biens groupés sous ces termes il y en avait 52 qui étaient francs (42 sûrs, 10 probables).

A deux exceptions près, ces biens (francs ou non) n'étaient pas très estimés. Nous en avons dénombré 2 de 100 florins, 1 de 50 florins, 11 de 20 à 30 florins, 31 de 5 à 19 florins, 25 de 1 à 4 florins. On ne nous en donne pas la superficie, qui devait être relativement importante: un seul de ces biens, récemment mis en valeur (*garach*), faisait 10 sétérées. Les redevances des censives étaient aussi assez faibles, mais il y en avait tout de même une qui servait 10 sous à l'évêque et une autre 5 sous à l'abbaye de Lérins, la première à Fontaine-l'Évêque, la seconde aux Ribes.

VIII

LE CHEPTEL

Sur les 390 chefs de foyer dont nous connaissons les biens, 60 possédaient du bétail et 13 des ruches. Au total: 172 boeufs arants, 25 boeufs « dontos » ou « doyacos » (taureaux), 227 vaches ou veaux, 48 chevaux, poulains ou mulets, 2009 moutons, 71 chèvres, 398 ruches (*alvei, brusci, abelhati*).

Il y avait apparemment peu de mégeries. On peut penser que la plupart échappèrent à l'estimation des biens, car nous savons que la mégerie était alors de pratique courante (1).

Ces chiffres devraient être augmentés d'un tiers pour combler approximativement la lacune documentaire correspondante. Ils se rapprocheraient alors, en gros et en ce qui concerne le gros bétail (boeufs et vaches), de ceux que nous donne la grande enquête de 1471. Pour les ovins, en revanche, ils n'atteindraient que le tiers de ceux qui figurent dans cette enquête (2). L'élevage des ovins, comme toujours en pareil cas, avait sans doute largement bénéficié de la crise démographique et agricole qui fit passer la population grassoise de quelque 630 chefs de famille en 1433, à 274 en 1471.

On peut constater, là encore, que ce bétail était inégalement réparti, et qu'une bonne partie se trouvait entre les mains de quelques éleveurs ou bourgeois: Jean Courmes avait 48 boeufs ou veaux,

(1) MALAUSSÉNA, *op. cit.*

(2) TH. SCLAFERT, *Cultures de Haute-Provence* (Paris, 1954), passim; J.-A. DURBEC, *L'élevage dans la région de Grasse*, dans *Bulletin philologique et historique* (Paris, 1969), pp. 61-119.

les hoirs de A. de Portu 100 vaches, J. Guisol 750 moutons, M. Raffardi 40 chevaux ou mulets.

En ce qui concerne le prix des bêtes en 1433, voici quelques prix moyens vérifiés sur de nombreux exemples :

Boeufs : 10 florins dans la plupart des cas; vache : 4 florins (dans un seul cas 5 florins pour une vache grosse); mouton : 1/2 florin (15 florins la trentaine, rarement un peu plus); chèvre : 3/4 de florin.

Les deux-tiers des ruches appartenaient à quatre personnes : Antoine Vitalis en avait 110 estimées 35 florins, Monnette Reboul 80 (18 florins), Antoine Liprandi 70 (15 florins) pour les deux tiers tenus en mégerie), Mathieu Reboul 39 (12 florins). La valeur d'une ruche, on le voit, était assez variable, selon qu'elle était bien ou mal garnie : de 1/5 à 1/2 florin environ).

IX

L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

Le cadastre de 1433, nous l'avons déjà souligné, n'apporte pas sur l'artisanat et le commerce les mêmes enseignements que l'on peut en tirer pour le reste. Ses lacunes portent en effet sur des rues où les ateliers et les boutiques étaient particulièrement nombreuses : la rue Droite, la rue ou la place aux Aires et la rue de la Boucherie notamment. De plus, la profession des encadrés est rarement indiquée dans la liste complète qui en fut dressée.

On arrive tout de même à connaître un certain nombre d'artisans ou de commerçants qui apparaissent çà et là, dans le registre, avec la mention de leur profession, qui peuvent être repérés à partir des indications contenues dans l'état de leurs dettes ou de leurs créances, que l'on a pu identifier enfin dans des registres notariés (1). En tout une cinquantaine :

3 apothicaires : Mag. J. Salvanhi; Guillaume Augier (cité sans titre en 1433); Pierre Guillon (Cuihon) (cité également sans titre); R. Négrel (cité comme maître en 1433);

2 barbiers : Urbanus Belloni; Guillaume André (cité sans titre en 1433);

2 bûtiens : A. Massucays; Mag. J. Massucays;

1 chaudronnier : Francis de Marenne (cité sans titre en 1433);

(1) MALAUSSÉNA, *op. cit.*, *passim*.

2 chaussetiers: Mag. G. Gibaldi; P. Bartholomei (non cité en 1433; se trouvait peut-être dans l'hoirie de G. Bartholomei);

4 drapiers: B. Salvanhi; A. Simosse (cité sans titre en 1433); Jean Achard (cité sans titre en 1433, noble); Guillaume Augier (cité comme *magister* en 1433);

1 fabricant de paillasse (*bassaquerius*): J. Durand;

1 feutrier: R. Ruphi.

2 forgerons: Jean Tombarel (non cité en 1433; devait être compris dans les hoirs d'Audibert Tombarel); A. Fabri (cité sans titre en 1433);

2 fustiers: André Philipp (peut-être tonnelier); Etienne Fouque? (non cité en 1433);

1 mercier: Honoré André;

1 meunier: A. Massucays;

1 orfèvre: G. Albert;

2 pâtissiers: E. Dalphis; Barth. de Vienne (cité sans titre en 1433);

3 « pélistiers » (fourreurs): J. de Champs, Annequin de Francfort, Ausa de Cologne (cité en 1433 sous le nom de Ausa, *pellissarius*);

1 pétrisseuse: Guillelma Gavotti;

1 potier (?): Pierre Blancard (non cité en 1433. M. Malausséna l'identifie en 1435: pourrait être le fils de feu Honorat Blancard; mais travaillait-il à Grasse?);

3 savetiers (cordonniers): J. Dosol; Antoine Jordan (cité comme *magister* en 1433); Pierre Jordan (non cité en 1433);

1 serrurier: Mag. G. Esmarii;

1 sonnaillier: P. Peleti Lo Sonailher;

6 tanneurs ou savetiers: J. Pascaye; Mag. B. Antoni; G. Salvanhi; R. Verdier; J. de Bauda; J. Achard (aussi marchand drapier);

4 tailleurs d'habits: Mag. H. Guilhon; V. Matoni; Mag. G. Soquenarii; J. Meahle;

1 tailleur de pierre: A. de Lauda, *lapicidus*;

1 *tessonerius*: G. Ricardi (paveur?);

3 tisserands: Pierre Lambert; Honoré Cresp; Honoré Grenon (cités sans titre en 1433).

Il conviendrait d'y ajouter quelques marchands dont la spécialisation n'est pas indiquée et un certain nombre de professions non commerciales ou industrielles (1).

(1) 1 bouvier: J. Roque; 1 écrivain: H. Durand; 3 laboureurs: P. Courmes, G. Salvanhi, A. Vitalis; 2 médecins: mag. Raph. de Rocassio, Benoît *Lévi* (non

En ce qui concerne les boutiques, les engins et les bâtiments utilisés à des fins artisanales ou commerciales on peut arriver à en dénombrer un peu plus d'une vingtaine :

7 moulins dont deux divisés en plusieurs parts (1/2 ou 1/3) : l'un se trouvait à la Maligarde, l'autre à la Foux, un troisième à la Petite Foux. Il faut peut-être y en ajouter un huitième : *tornalh* (zone de moulin plutôt que moulin à vent; il se trouvait à la Font *Blegeria*);

7 torculars au moins (qui pouvaient être des moulins à broyer les myrtes : certains étaient situés à la place aux Aires);

3 paroirs dont 1 à myrte;

2 mégisseries (*blanquerie*);

2 hôtelleries (*hostalarie*) : l'Etoile et l'Epée. Peut-être une troisième l'*hospicia Merlatum*;

1 apothicairerie;

2 fours.

Il y avait aussi parmi ces boutiques et ces engins ou bâtiments des biens francs et des censives. La directe du moulin de *Font Blegeria* était partagée en trois parts égales de 4 sous et le tenancier du moulin de la Marigarde devait verser une redevance de 20 sous aux Hospitaliers de Saint-Jean.

Voici quelques estimations des biens francs : 1 *blanqueria* : 16 florins; 1 paroir pour myrte : 50 florins; 1 *hostalaria* : 120 florins; 1 moulin : 120 florins; 1 four avec maison : 225 florins; 1 chute d'eau (*saltum aque*) pour paroir sans doute : 7 florins.

X

LES RÉSERVES EN VIVRES, BOISSON ET PRODUITS ARTISANAUX

Les agents du fisc exigèrent des Grassois, en 1433, la déclaration de tous les produits agricoles ou artisanaux qu'ils pouvaient tenir en réserve, en sus de ceux qui étaient destinés à la consommation courante.

cité en 1433: Juif): 1 nourriguier: Jacques *Tardious* (cité sans titre en 1433); 10 notaires Pierre Courmes; Lebogareys; Christ. *Raboys*, Alb. *Veteris*, A. *Gauthier*, P. *Bompar*, P. *Manne*, J. de *Lauda*, P. *Aynesi* (tous ces derniers cités comme *magistri* en 1433), A. *Remusat*, *Elzearius Corne* (non cités en 1433); de nombreux religieux; un ermite (celui de N. D. du *Brusc*: P. *Feleni*) et, à en juger par l'importance de leur cheptel, plusieurs éleveurs ou marchands de bestiaux: J. Courmes, A. de Portu, J. Guisol; M. Raffardi. Tous les noms soulignés ont été identifiés par M. MALAUSSENA (*op. cit.*, *passim*) et sauf indication contraire sont cités dans le cadastre.

Nous ne pensons pas que l'on puisse accorder entièrement foi aux déclarations qu'ils recueillirent, mais ils étaient cependant assez bien informés, car ils pénalisèrent, et même très fortement dans un cas, certaines dissimulations. De toutes façons, même s'il ne faut pas trop faire fond sur les chiffres ainsi recueillis, on peut y trouver quelques éléments d'information utiles pour d'autres travaux.

Les deux seules déclarations portant sur le produit du travail artisanal nous apprend que Jean Pascaye, qui était, de toute évidence, l'un des grands monopolisateurs de l'industrie grasse du cuir, possédait en réserve pour: 400 florins de cuirs préparés, 250 florins de peaux et de laine, 50 florins de cuirs et chaussures.

En ce qui concerne les produits agricoles on déclara un peu de fromage: (J. Aussel: 3 rups estimés 1 florin 1/2); des grains (G. Mouton: 30 setiers de blé valant 40 florins; P. Achard: 20 setiers valant 20 florins; J. Radulphi: 10 setiers valant 10 florins, etc.) mais surtout du vin.

Les quantités de vin déclarées variaient entre 5 et 100 coupes. Pour les estimations nous avons noté: 25 florins les 100 coupes de *vino*, 20 florins les 80 coupes de *vino mero*, 9 florins les 38 coupes de *vino*, 6 florins 3 gr. les 26 coupes de *vino mero*, 6 florins les 25 coupes de *vino mero*, 4 florins les 16 coupes de *vino*.

Il s'agissait là, très vraisemblablement, d'un même vin bien que cela ne soit pas toujours expressément mentionné, car il y a une certaine correspondance entre les quantités et les prix. Nous avons, en revanche, pour une autre qualité supérieure, non précisée, des estimations plus élevées: 50 coupes à 80 florins et 5 coupes à 13 florins.

Les plus importantes quantités de vin déclarées se trouvaient dans les caves de Boniface Micaelis (100 coupes) et de Jehan Veran (32 coupes). La coupe faisait environ 32 litres.

XI

LES CAPITAUX ET LE CRÉDIT

Les chefs de foyer eurent aussi à déclarer leurs capitaux, tant en argent liquide qu'en créances.

Nous avons dénombré environ 40 déclarations de capitaux parfois jumelées avec les déclarations de créances (40 sur 390). Il s'agissait, en certains cas, de petites sommes: de 3 à 50 florins, mais nous avons également des exemples de capitaux assez importants: Mag. Clumanc annonce 1000 florins en argent liquide; Mag. Jordan: 600

florins; P. Roque: 300 florins; J. Tombarel: 250 florins; Mag. Johannis: 200 florins; J. Vincent: 185 florins; B. Silvestre: 170 florins etc.

Maître Albert Veteris déclara 350 florins, somme que les taxateurs jugèrent insuffisante et portèrent à 800 florins.

Les créances et les dettes firent l'objet de déclarations abondantes, puisque nous en avons compté environ 475 dont la plupart motivées, ce qui nous permet de constater immédiatement que de très nombreuses opérations de ventes se faisaient à crédit.

Près de la moitié des chefs de foyer dont nous connaissons bien la situation (175 sur 390) était endettée, soit envers de grands marchands bourgeois de la ville, qui étaient sans doute aussi des maîtres d'argent, soit envers des hommes de plus modeste condition, dont beaucoup du reste étaient eux-mêmes débiteurs d'autres personnes de telle sorte qu'une grande partie de la population était étroitement enserrée dans un réseau de dettes et de créances qui peut faire penser que les mutations et les échanges reposaient sur une sorte de petit système de compensation, d'autant plus que la même personne pouvait être débitrice ou créancière de plusieurs autres: de 3, 5, 6, 7 et parfois même de 12 personnes.

Comme on donne presque toujours les noms des débiteurs ou des créanciers des encadrés et assez souvent aussi l'origine de leurs dettes ou de leurs créances, nous avons aussi la possibilité de constater que la plupart de ces dettes consistaient en reliquats de prix d'achats — relativement récents donc — de terres, de maisons, de bétail; et il en ressort clairement que beaucoup de ventes s'étaient faites à un crédit souvent important, qui pouvait aller jusqu'à la totalité du prix.

On peut même voir dans cela l'indice d'une certaine remise en train récente de l'économie régionale. Nous savons toutefois que le crédit était depuis longtemps de pratique courante et que l'on y recourait assez souvent depuis 1350 (1). Dans quelle mesure? Toute la question est là.

Il nous paraît intéressant, en raison de l'importance de cette question, de citer un assez grand nombre d'exemples portant sur les reliquats de prix dûs après la vente de maisons, de vignes et de bétail. Nous avons donc noté:

(1) MALAUSSÉNA, *op. cit.* En 1433, trois personnes seulement, parmi tant et tant d'autres débiteurs, déclarent avoir emprunté de l'argent aux juifs: B. Malrie, 5 fl. au juif Benoit et 5 fl. au juif Mossone; dompna Johanna Reyna 5 fl. au juif. J. Hugon, 10 fl. au juif Aurieto (ou Arvieto).

Pour les maisons: Guillelma, veuve de P. Hugon, 120 florins sur 120; M. Ponhayre, J. Toussant, H. Reboul: 80 florins sur 100; A. Raynaud: 175 sur 225; M. Meahle: 100 sur 140; P. Rambert: 25 sur 30 (écurie); J. Almoynes: 40 sur 60; B. Forti: 30 sur 40; J. Albarni: 12 sur 24; J. Isnard: 50 sur 100; P. Isnard: 80 sur 300; Steph. Tombarel: 90 sur 160; J. Tombarel: 60 sur 300; J. Tardivi: 35 sur 180; P. Ricord: 10 sur 70; A. Rancurel: 9 sur 120; R. Stephane: 5 sur 80; M. Bouge: 4 sur 19 (écurie).

Pour les vignes: J. Caroli: 100 florins sur 100; A. Taffe: 190 sur 200; B. Vitalis: 35 sur 35; J. Robioni: 38 sur 40; H. Olivari: 35 sur 40; B. Garini: 60 sur 90; A. Pons: 50 sur 60 et 30 sur 40; A. Latil: 50 sur 60; J. Bosqui: 30 sur 40; St. Tombarel: 72 sur 90; M. Belloni: 100 sur 140; M. Besaudun: 165 sur 220; A. Garente: 30 sur 35; J. Borrelli: 100 sur 200; R. Olivarii: 25 sur 50; J. Malbec: 54 sur 100; P. Fabri: 36 sur 46; P. Lambert: 28 sur 60; J. Amiel: 60 sur 150; B. Antoni: 60 sur 400; P. Rostagni: 20 sur 50; V. Mataroni: 20 sur 60; J. Rolland: 70 sur 220; J. Asson: 40 sur 150; P. Prepositi: 40 sur 160; P. Manne: 140 sur 400; G. Faye: 35 sur 112; G. Girard: 22 sur 80; J. Veran: 30 sur 120; G. Guiniard: 20 sur 70; J. Camatte: 35 sur 160; B. Michaelis: 45 sur 250; P. Raymbert: 22 sur 200; A. Albarni: 11 sur 60; G. Sugale: 8 sur 50.

Pour un ensemble de biens (maison, vignes, etc.): B. Vitalis: 280 florins sur 438.

Pour les boeufs (10 florins pièce): J. Hugon: 30 sur 50; Lambert Giraud et A. Fulconis: 20 sur 40; Lud. Neulonqui, P. Engalranni, R. Olivarii et G. Fabri: 10 sur 40; J. Stable: 10 sur 50; J. Sobeyran: 20 sur 60; G. Ricord: 5 sur 20.

Et ce ne sont pas là des données exclusives. Il faudrait y ajouter les reliquats d'autres ventes concernant les hermas, les jardins, les prés, etc.

Au sujet des servitudes qui grevaient les biens de l'époque et qui procédaient de fondations pieuses, on ne peut pas ne pas penser que beaucoup d'entre elles remontaient à une époque relativement récente (surtout entre 1350 et 1400) où la main de Dieu s'abattit avec une terrible rigueur sur toute la région.

Sur environ 70 obligations procédant de fondations pies ou charitables nous en avons dénombré: 15 de 3 à 7 florins, 12 de 10 florins, 5 de 12 à 18 florins, 5 de 20 florins, 5 de 30 à 40 florins, 2 de 50 florins, 1 de 65 florins. Il y en avait un assez grand nombre à la charge de Jean Achard, grand rassembleur de biens.

Les bénéficiaires de ces fondations étaient l'église cathédrale et les divers établissements religieux (pour la célébration de messes anniversaires), les hôpitaux (Saint-Jacques, Sainte-Marguerite, peut-être Saint-Lazare), les confréries, aumôneries ou autres « associations »: celle du *Corpus Christi* (*associatio Corpus Christi*), de Notre-Dame (*candela Beate Marie*), des tisseurs (*Brandonis textorum*), d'Opio (*confratria elemosine Hopie*), de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire (*elemosina beatorum Petri et Yllarii*), de Saint-Raphaël (*luminaria beati Raphaëli*) et de multiples chapellenies: celles de Honorat Augier, Georges Bernard, Guillaume Bertrand, Raphaël Filholi, Raymond Fulconis, Bertrand de Gourdon, P. Grassi, P. Isnard, D. Raphaëlis, L. Talatoire, G. Taffe, A. Turlatoris.

XII

L'ESTIMATION APPROXIMATIVE DES FORTUNES PARTICULIÈRES

Sur 620 chefs de foyer (non compris donc ceux qui étaient affranchis de toutes impositions), nous en comptons 3 qui étaient taxés de 74 à 111 sous, 10 de 20 à 40 sous, 28 de 10 à 20 sous, 54 de 5 à 10 sous, 525 moins de 5 sous.

En tête, et dominant de très haut la masse des autres, il n'y avait, par conséquent, que trois chefs de maison, d'inégale importance d'ailleurs: noble Jean Achard avec une imposition de 111 sous, maître Antoine Simosse avec 84 sous et noble Honorat Boniface (ou plutôt ses hoirs) avec 74 sous.

L'écart entre les taxations de ceux qui se suivaient au-dessous de ces trois était moins sensible et tendait à diminuer au fur et à mesure que le taux de la taxe s'abaissait.

Il apparaît ainsi, au seul aspect de l'échelle des taxations, que le gros de la fortune de Grasse se trouvait en réalité dans les mains de quelques personnes (1), et surtout de trois d'entre elles qui payaient à elles seules environ le dixième des impositions: 269 sous.

Si nous voulons maintenant nous faire une idée concrète de ce que représentait approximativement la fortune imposée de chaque encadré, nous devons essayer de convertir cette fortune en têtes de bétail.

Nous ne possédons malheureusement pas de renseignements complets sur les biens de Jean Achard et d'Antoine Simosse, qui se

(1) Le fait est noté par MALAUSSÉNA, *op. cit.*

trouvaient au sommet de l'échelle sociale; mais nous avons la possibilité, connaissant le taux global de leurs impositions, de déterminer leur situation par rapport à celles qu'occupaient les chefs de maisons pour lesquels nous disposons de tous les éléments d'appréciation.

C'est le cas notamment pour les hoirs d'Honorat Boniface (dame Johannette, sa veuve, Honorade et Bonifaone, ses filles). On peut résumer ainsi l'inventaire de leurs biens:

Biens propres:	plusieurs maisons . . .	1100 florins
	bastide avec champ . . .	600 »
	2 vignes	450 »
	7 ferrages	815 »
	9 prés	2060 »
	3 terres	55 »
		<hr/>
		5080 florins.
Censives:	26 maisons	1308 florins
	5 ferrages	405 »
	parts de moulins, hôtellerie, etc.	372 »
		<hr/>
		2085 florins.

Soit un total de 7165 florins.

La valeur certaine d'un boeuf étant alors, à Grasse, de 10 florins, il suffit de se livrer à une simple division pour constater que cela représentait un troupeau d'environ 716 boeufs et de procéder ensuite, pour chaque encadré, soit à la même opération lorsque nous connaissons l'estimation détaillée de ses biens (dans 390 cas), soit à une règle de trois, à partir du taux de l'imposition, lorsque nous ignorons cette estimation.

En bref, cela nous donne, pour Jean Achard, un troupeau de quelque 1074 boeufs, pour Antoine Simosse: 812 boeufs, pour les hoirs d'Honoré Boniface: 716 boeufs donc, pour les hoirs de Boniface Bonefoi: 436 boeufs, etc. Au bas de l'échelle la valeur des biens ne correspondait pas à celle d'un boeuf.

Le total de l'imposition des 630 encadrés de Grasse se montait à environ 2611 sous. Le taux de l'imposition était, en gros, de 1 sou pour 100 florins de biens, plus — sauf affranchissement — 1 sou ou 6 deniers pour la capitation: J. Clumanc fut taxé à 15 sous (plus 1 sou de capitation) pour 1500 florins de biens; P. Manne à 10 sous 10 deniers (plus 1 sou) pour 1085 florins; V. Vitalis à 4 sous 4 deniers

(plus 1 sou) pour 438 florins; G. Mouton à 3 sous 8 deniers (plus 1 sou) pour 366 florins etc. Mais pour d'autres le taux de l'imposition se situait quelquefois légèrement au-dessous, quelquefois même légèrement au-dessus de 1 sou pour 100 florins, par suite de correctifs apportés à la somme représentant l'évaluation totale des biens. On en déduisait par exemple le montant de certaines dettes ou obligations résultant de fondations pieuses (J. Bermund devait payer 1 sou 6 deniers: cette somme fut réduite à 1 sou 2 deniers parce qu'il devait 28 florins). Dès lors il est impossible de chiffrer la fortune totale des Grassois sur la base de 2611 sous payés par 630 encadrés à raison de 1 sou pour 100 florins, comme on serait tenté de le faire. D'autant plus que, dans l'évaluation, seuls les biens francs étaient comptés, en principe, pour ce qu'ils valaient. L'estimation des censives, qui se fit surtout en fonction des charges qui les grevaient, était bien inférieure à leur valeur réelle. Nous ignorons enfin, pour le tiers de la population environ, ce que représentait au juste le taux de l'imposition correspondant aux biens dont la composition est inconnue, car rien ne permet d'établir la distinction entre ce taux et celui de la capitation (1 sou, 6 deniers ou franchise).

J.-A. DURBEC

ANNEXE I

LISTE PAR ORDRE D'IMPORTANCE DES GRASSOIS
QUI PAYAIENT PLUS DE 10 SOUS D'IMPOTS

	<i>sous den.</i>
1 Nobilis Johannes ACHARDI, rue des Aires	111
2 Magister Antonius SIMOSSE, rue droite de la Porte Aycguière . .	84
3 Heredes nobilis Honorati BONIFACII, rue de Noble Honoré Bonifacii	74 8
4 Heredes Bonifacii BONAFIDEI, rue Droite	41 6
5 Magister Raymundus NEGRELLI, pro se et nepotibus, rue Droite	40 6
6 Guillelmus SALVANI, rue Droite	35 3
7 Magister J. PASCAYE, rue de La Sabbaterie	30 9
8 Coheres Geronimi DURANDI, rue Droite	28 8
9 Magister Jacobus AYNESII, rue du Fossé de La Porte Aycguière	28 4
10 Magister Guillelmus AUGERII, rue Droite	24 9
11 Johannes GAUFRIDI, rue Pont Neuf	23 10
12 Magister J. POLOYSSII, rue Droite	22
13 Christoforus RABOYSSII, rue du Pont Neuf	20 9
14 Augeria AUGERII, rue Droite	19 6
15 Magister Antonius JORDANI, rue de la Petite Placette . . .	18

	<i>sous den.</i>
16 Magister Albertus VETERI, rue des Moulins	16 8
17 Stephanus JUSBERTI, rue Glota	16 2
18 Magister Jacobus CLUMANQUI, rue Neuve	16
19 Isnardus DURANDI, place aux Herbes	15 9
20 Johannes ROQUE, rue Droite	15
21 Bartholomeus BARTHOLOMEI, rue des Aires	15
22 Honoratus DURANDI junior, rue Droite	13 8
23 Franciscus AYNESI, rue des Aires	12 8
24 Audebertus TOSSANTII, rue du Fossé de la Porte Ayguière	12
25 Petrus MANNE, rue de la Fabrerie	11 10
26 Heredes Antonii NEGRELLI, rue Droite	11 9
27 Michael GRELHE, rue du Peyreguis	11 6
28 Heredes magistri Johannis de BRIANSONO, rue des Aires	11 2
29 Magister Julianus RAYMUNDI, rue de la Petite Placette	11
30 Bertrandus SALVANI, drapier, rue Droite	11
31 Petrus MAYMFREDI, rue de Noble Honorat Boniface	11
32 Antonius VITALIS, laborator, rue du Courtil des Lièvres	10 10
33 Petrus STEPHANI, rue de la Fabrerie	10 9
34 Stephanus SANCTI VALERII, <i>place aux Herbes</i>	10 8
35 Petrus GARDE, rue Droite	10 7
36 Heredes Honorati CRESPINI, rue Neuve	10 6
37 Jacobus ACHARDI, place aux Herbes	10 4
38 Magister Petrus BONIPARIS, rue Droite	10 2
39 Heredes domini Guillelmi BARTHOLOMEI, rue Droite	10 2
40 Monnetus MATHEI, rue Droite	10 7
41 Isnardus de PERROLIS, rue Droite	10 1

ANNEXE II

LIEUX-DITS, EDIFICES, ETABLISSEMENTS CITES DANS LE CADASTRE

Adrecho (in). V. Rippas	Babot (juge en 1295). V. Dan Babot
AGRIOTEROS (ad), ad Agriotenos?	BACETA, super Bacetam
AMALLA (Pasquerium de)	BASTITA Honorati Augerii
AREYS (in)	BASTITA Honorati Durandi
ARLONG (en). V. Vinea	BASTITA B. Michaelis
AUGUSTINORUM (Conventus)	BASTIT(er?) ^A ad sanctum Marcum
ASPES, in Aspis, Los Aspes	BAUSSUM (ad) de Rippis
AUTINIACO (in territorio de)	Beatus. V. Sanctus
AVELLANEDAM (versus)	BELHONO (a)
AYGUERIA. V. Hospitale, Porta	BELLO REGART (in)
Aymina. V. Fons	BIDOSSAM (ad)

- BLANQUERIAM (ad)
Blanquet. V. Rieu, Rivum
Blegeria. V. Fons
 BORCS, BORCZ, en BORS
 BRAGAM (ad), in territorio Opie
 BRASSAURIA (in)
 BRUSCO (de). V. Nostra Domina, Pey-
 robum (ad)
 BULHIDA (a)

 CAMP Barnier (Bannier?) (Opio)
 CAMP Chabert
 CAMP de Clavel
 CAMP Redon
 CAMPO ROSSO (in), in campono Rosso
 CAMPUM CAYRATUM (ad), Campum
 Cayrat
 CAMPUM de Peyrato, de Peyraco
 CANCHA, CAHNCHA (Porta)
 CAPELLA Beati Martini. V. Nostra Do-
 mina, Sanctus
 CARRE, in Carro
 CARRERIA: V. la liste dans le texte,
 p. 88
 CASTEL. V. Tracastel
 CAVALLARIA, Cavalleria (La), ad Caval-
 lariam
Chabert. V. Camp
Chasant. V. Puey
 CIHANNE (Flumen)
 CIMENTERIUM JUDEORUM (prope)
Cinassa, Cynacia. V. Fons
 CLARMONT (en)
 CLOT (al), in Clotet, super Clotum
 COLLA (La), ad Collam, La Colla de
 Lairet
 COLLET de Trenquella
 COLLETA (La), ad Colletam
 COLLETUM (ad) Bertrandi Loterii
 COLLETUM Sancti Petri
 COLLETUM Sancti Ylerii
 CONCAS (ad)
 CONQUAM (ad) territorii Grasse
 CONVENTUS (Prioratus):
 CONVENTUS Augustinorum
 CONVENTUS Sancti Dominici

 CONVENTUS Sancti Honorati
 CONVENTUS Sancti Francisci
 CONVENTUS Vallis Bone
 CORTIL, in Cortili:
 CORTIL Dan Ribas, Danribas
 CORTIL Durandorum
 CORTIL Fabrarie
 CORTIL Leporum
 CORTIL Portete
 CORTIL Peytrelli, Puytrelli
 COSTIS (in)
 CROSO (in)
 CROTA (La), ad Crotam, ad Crotas
 CRUCEM (ad). V. Molendinum
 CUMBA ROSSA

 DANBABOT, Dan Babot (in plano)
 DANRIBAS, Dan Ribas. V. Cortil
 DEVENDUDAS (Las)
 DESTRES (al)
 DRAGONERIAS (Las), in Malobosco

 ECCLESIA Cathedralis (Beate Marie)
 ECCLESIA Beati Dominici
 ECCLESIA Beati Martini
 ECCLESIA Sancti Honorati
 ECCLESIA. V. Capella, Furnus, Nostra
 Domina, Sancta, Sanctus
Emina. V. Fons
 ESTANHOL (A l'), Stang

 FABRARIA (in), in capite Fabrarie
 FIGUERIA ROSSANA (La), ad Figueriam
 Rossanam
 FONDUTAM (ad), ad Fonducam?
 FONCINASSA
 FONTS, FONT Aymina, Emina
 FONTS Blegeria, Blegiria, Blegeria
 FONTS Cinassa, Cynacia, Sinassa
 FONTS Freya, Frigida
 FONTS Lachera, Lacheta
 FONTEM (ad) Blegierium
 FONTEM Cinatium, Sinatium
 FONTEM Episcopi
 FONTEM Frigidum
 FONTEM Lachetum

- FONTEM de Moleriis
 FONTEM NOVUM
 FONTEM de l'Olme (in Castro Novo)
 Forn. V. FURNUS
 FUCEM (ad), ad parvam FUCEM
 FULCUEYS ? (in Serro), pro Ficulneis?
 FURCAS (versus)
 FURCAS (Las) de Massot
 FURNUS Albarni, Forn Albarni
 FURNUS Ecclesie Cathedralis
- Gaudio.* V. Nostra Domina de
 GIPPERIAM (ad)
 GORC ROGIET (in territorio Opie) Rogier?
- HERBARUM (Platea)
 HOSPICIUM MERLATUM (ad). V. Merles
 HOSPITALES: V. dans le texte, p. 89
 HOSTALARIA de Stella, domus Stelle
- ITER de Canoys, de Malobosco, Nicie,
 de Opio (versus podium Lobetum),
 Sancti Valerii. V. Peada
- JUATARIA, JUVATARIA (in)
Judeorum. V. Cimeterium, Pontem (ad)
- Lachera, Lacheta.* V. Fons
 LAGET, Lages?
Lestand. V. Estanol
Lobet. V. Podium, Puey
Lubac. V. Ubac
Lupetum. V. Podium
 LUPORUM (versus vallonum)
- MACELLO (in), ad Macellum
 MAGANHOSCO, in Maganhosco, Maganosco
Malegrada. V. Maligarda
 MALFACHAS (Las)
 MALIGARDA. V. Molendinum, Pontem (ad)
 MALICTI (MALRICI?) (in podio)
 MALO BOSCO (in), in Malebosco, ad Ma-
 lum Boscum
Massot. V. Furcas
Merlatum. V. Hospicium
 MERLES (als)
- MOLENDINUM de Cruce
 MOLENDINUM de la Fons, de Fuce
 MOLENDINUM ad parvam FUCEM
 MOLENDINUM Honorati GARENTE
 MOLENDINUM de Maligarda
 MOLENDINUM ad portale Ruscarum
 MOLENDINUM Monnete Verderie
 MOLERIAS, ad Molieras, in Moleriis
 MOLINES (als)
 MONTEM (ad) MELIANI, Montmelian
 MORVELLARIUM? (Subtus) Mornelarium?
- NOSTRA DOMINA DE BRUSCO
 NOSTRA DOMINA DE GAUDIO
- OLIVERIORUM (in ferragine)
- PALACIUM REGIUM
 PARADIS (a)
 PEADA (La), ad Peadam. V. Pezada
 PELLIPARIA, Pellisseria
 PERTUS (al)
 PESADA (vinea)
 PEZADA Sancti Martini
 PEYLERIA (Vinea)
 PEYREGUIS, Peyreguecio, Peyreguisio,
 Peyreguizio (in)
Peyratum, Peyracum. V. Campum
 PEYRENAM (ad)
 PEYRON (al), ad Peyronum
 PEYRONUM (ad) de Brusco
Peytrel. V. Rivum, Vina
 PLACETA (in)
 PLAN (Lo), en Plans, in Plano, in Planis
 PLANO (in) Chaberto
 PLANO (in) Danbabet
 PLANO (in) Scasserio
 PLANTADA (La)
 PLATEA (in). V. Herbarum (Platea)
 POARCA, Poaraca, Poaracha, Poderaca,
 Poraca, Pouracha
 PODIO (in):
 PODIO Lobeti
 PODIO Malicti, Malrici?
 PODIUM (ad) Lobetum, Lupetum. V.
 Iter, Puey

PODIUM (ad) CHASANTI. V. Puey	ROCAVINHON
POLADIS (in)	ROAYNAM (ad). V. Pontem (ad)
POLHIS (in)	ROGUIER (Lo)
PONTEM (ad) Judeorum	SANCTA MARGARITA: ad sanctam (quartier). Hospitale
PONTEM de la Roa(yna	SANCTUS: ad sanctum (quartier)
PONTEM Maligarde	SANCTUS Christoforus
PONTEM de Rippis	SANCTUS Franciscus
PONTEI (al)	SANCTUS Honoratus
<i>Porraca</i> . V. Poarca	SANCTUS Hilarius, Illarius, Ylarius, Ylerius
PORTA, PORTALE, PORTETA. V. la liste dans le texte, p. 88	SANCTUS Marcus
POSTRIBULUM, Postribulum, Postrubulum (ad, prope)	SANCTUS Michael
PRATUM (ad) Carlesse	SANCTUS Petrus
PRATUM Longum	SANCTUS (Beatus) Antonius, Raphael, Lazarus; cités comme bénéficiaires de services, probablement en faveur de chapelles ou établissements de bienfaisance (servit Beato Antonio)
PRATUM Morterium. Murterium?	<i>Sanctus</i> V. Bastitra?, Capella, Colletum, Conventus, Ecclesia, Pezada, Rocha
PRATUM Veyres	<i>Scasserio</i> . V. Plano (in)
PRIORATUS Sancti Honorati	<i>Serre</i> . V. Ficulneys
PRIORATUS Sancti Petri	<i>Stang</i> . V. Estanhol
PRIORATUS. V. Conventus	<i>Stella</i> . V. Hostalaria
PUEY (en) CHASANTI, Chasandi	<i>Synacia</i> . V. Fons
PUEY Gros	TORNALH (super)
PUEY Lobet	TORCULARIBUS (in) de Areys
PUEY. V. Podium	TORCULARIBUS Raymundi Negrelli
RANCS, rieu de Rancs, rivum de Ramps, ad rivum Rancorum (Rauco? Rauco-rum?)	TORCULARIBUS J. Clumanqui
RECLUS (al), ad Reclusam, in Recluso <i>Redon</i> . V. Camp	TORTOYRAS (ad)
<i>Retrocastrum</i> . V. Tracastel	TRACASTEL, Traquastel, Trascastel
<i>Ribas</i> . V. Dan Ribas	<i>Trenquilla</i> . V. Collet
RIEU BLANQUET. V. Rancs	TURRIS Ville
RIEUSEC. V. Rivum (ad)	UBAC, ad Ubacum
RIPPAS, Ripas, in Rippis, in Adrecho Rippis, ad Baussum de Rippis, ad Pontem de Rippis, in Rippis subterioribus et superioribus, versus Ubacum Rippis	VALLATE (in) Porte Ayguière, Sancti Francisci
RIVUM (ad) Blanquetum, Blanquerium	VALLE (in), ultra flumen Cihanne
RIVUM de Grassa	VINEA: en Arlonc, Cartiera, Falqueta, Gasqueta, Lo Clot, Lo Roguier, Milonessa, Peyoleria, Pegolarium, Pesada, Peytrella
RIVUM Peytrelli, Peytrellum	
RIVUM de Ramps, Rancorum	
RIVUM Sicum	
ROCA (La), subtus Rocham	
ROCHA (La) subtus Sanctum Michaellem	

VALLONO (in) Luporum
Vallisbone (Conventus)

YERAS (Las)

Noms de localités citées dans le cadastre et indiquant presque toujours le lieu d'origine de l'encadré: Andon, Auribeau, Le Bar, Barrême, Briançonnet, Châteauneuf, Cipières, Collongues,

Comps, Courmes, Coursegoules, Fayence, Francfort, Gourdon, Le Mas, Méounes, Montauroux, Les Mujouls, La Napoule, Opio, Saint-Benoit, Saint-Cézaire, Saint-Vallier, Sartoux, Seyne, Tende, Turin, Vienne (A.) etc. Les lieux d'origine se retrouvent aussi dans les patronymes: J. Bargème, A. Bezaudun, E. Caussol, S. Digne, H. Levens, J. Mealhe, R. Rigaud, J. Trigance, T. Varage.